



# INFORMATION BROCANTE

**Jeudi 26 mai 2022**

La brocante qui a lieu à Isles sur Suipe le jour de l'Ascension est organisée cette année par **l'association Isles Anim'**.

En raison du plan VIGIPIRATE actuellement en vigueur, le stationnement et la circulation seront **strictement interdits** le jeudi 26 mai 2022 de 04h00 à 19h00 des deux côtés des rues suivantes :

- rue du Piquelet du n°1 jusqu'au carrefour avec la rue de la Procession
- route de Reims, du n°1 jusqu'au carrefour avec la route départementale 20 (route de Bazancourt)
- route de Rethel, du n°1 jusqu'au carrefour avec la rue des Fontaines
- Rue des Eprises

En conséquence, **les habitants des rues concernées mais également ceux de :**

- la rue du Piquelet
- la rue de la Procession
- la ruelle Olivier
- l'impasse Forget
- la rue des Eprises
- la rue des Poulets
- la rue des Voyeux

**qui souhaiteraient utiliser leur(s) véhicule(s) le jeudi 26 mai, sont invités à le(s) stationner le 25 mai au soir, à l'extérieur du périmètre cité ci-dessus et notamment sur la place de la Brasserie qui sera accessible.**

Au dos, copie de l'arrêté municipal temporaire de circulation et de stationnement.

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 03-2022

### Interdiction temporaire de circulation et de stationnement à ISLES SUR SUIPPE au droit de la brocante du jeudi 26 mai 2022

Le Maire de la commune d'Isles sur Suipe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 25,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 relative au code de la voirie routière,

Vu le code de la route et notamment ses articles R44 et R225,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du 11 janvier 2022 faite par l'association Isles' Anim dont son secrétaire sollicite monsieur le Maire afin d'obtenir l'autorisation d'organiser une brocante le jeudi 26 mai 2022

Considérant que pour assurer la sécurité des participants lors de la manifestation dénommée « brocante » organisée par l'association Isles Anim', présidée par monsieur Sébastien LECOMTE, dont l'association est domiciliée 12 bis rue de la Procession 51110 ISLES SUR SUIPPE, il y a lieu d'interdire temporairement la circulation et le stationnement

### ARRÊTE :

**Article 1** : le jeudi 26 mai 2022 de 04h00 à 19h00, la circulation générale et le stationnement des deux côtés des rues seront strictement interdits du n° 1 au n° 20 route de Reims et du n° 1 route de Rethel jusqu'au carrefour avec la rue des Fontaines ainsi que du n° 1 au n° 14 rue du Piquelet à ISLES SUR SUIPPE, et rue des Eprises jusqu'à l'intersection de la rue des Poulets, en raison du plan VIGIPIRATE renforcé. Le stationnement des exposants s'effectuera dans la cour du centre associatif et de la salle polyvalente.

**Article 2** : le présent arrêté sera transmis :

- à la Préfecture pour le contrôle de légalité,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de WITRY-lès-REIMS,
- au SDIS 51
- au Centre de secours principal, caserne Marchandeaudeau, 49 Chaussée Bocquaine 51100 REIMS.

Fait à ISLES SUR SUIPPE, le 09 février 2022

Le Maire,  
Guy RIFFÉ

